

Semestre : 5
Unité d'enseignement : UET 3.1
Matière 1: Législation des eaux
VHS: 22h30 (Cours: 1h30)
Crédits : 1
Coefficient : 1

Objectifs de l'enseignement:

Donner aux étudiants les principes de législation et codes des eaux.

Connaissances préalables recommandées:

Connaissance des principes et règles des aspects juridiques et législatifs de l'eau.

Contenu de la matière:

Chapitre 1. Code des eaux (3 semaines)

Domaine public hydraulique; Droit d'usage de l'eau; Servitudes; Effets utiles de l'eau; Effets nuisibles de l'eau; Lutte contre la pollution et protection des ressources en eau; Planification de l'utilisation de la ressource; Ressources en eau non conventionnelles; Dispositions financières sanctions.

Chapitre 2. Aspects juridiques et institutionnels relatifs au secteur de l'hydraulique (4 semaines)

Chapitre 3. Compétences et attributions des collectivités locales dans le secteur de l'hydraulique (4 semaines)

Chapitre 4. Eau dans les pays en développement (4 semaines)

Mode d'évaluation:

Examen : 100%.

Références bibliographiques:

1. M. Bouvard, "Economie et techniques essentielles des aménagements hydrauliques", Eyrolles, 358p.
2. J.R. Vaillant, "Accroissement et gestion des ressources en eau", Eyrolles, 246p. Journal officiel de RADP.